

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

15 Mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, W. DELAVENNE, C. BIOLAY, D. GANNE, M. GRENIER, M. GIRIAT, R. OTZENBERGER, S. MANFRINI, M. GALLET, L. ROCHAS, J. DAZIN, M-C. ROCH, L. VAUTHIER, G. MASRARI, A. BOUSSER, M. LEBOLD, H. GRANGE, F. KHIAR, M. FOURNIER, O. GUICHARD, Y. DUMAS

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, V. KRYK, Michèle GALLET, P. GUINOT

Absents : D. ROSA, A. HERRING

Procurations : J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, V. KRYK à J-F. OBEZ, P. GUINOT à G. MASRARI, Michèle GALLET à M. GALLET

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, J-F. OBEZ.

O. GUICHARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

J-F. OBEZ annonce que le point 11 est retiré de l'ordre du jour. Des remarques ont été faites en commission aménagement, qui nécessitent la saisine de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) avant de délibérer.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2021 appelant des remarques, celles-ci sont présentées en séance, et intégrées au document.

M. GALLET ajoute qu'en commission travaux, il a été rapporté une dépense supplémentaire de 2 800 € et souhaite savoir à quoi cela correspond.

W. DELAVENNE lui répond qu'il s'agit de la clôture le long du chemin des blondinettes, autour de Pré Rugue, prise en charge par la commune, et non celle du terrain du BMX, où les moutons seront gardés, qui sera fournie par le prestataire.

J-F. OBEZ complète que cette somme est déjà comptabilisée dans le budget 2021.

M. LEBOLD fait remarquer que sa question posée lors du conseil municipal de février, au sujet des ateliers proposés par la Mairie, est restée sans réponse.

J-F. OBEZ explique que les ateliers proposés aux personnes âgées sont des jeux de mémoire sans contact, organisés par l'ADAPA, les personnes présentes sont espacées de 3 à 4 mètres.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Finances – Approbation du compte de gestion 2020

Le Compte de Gestion 2020 a été dressé par Monsieur André RIETZMANN.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (3 abstentions : G. MASRARI, P. GUINOT, L. ROCHAS) :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

2. Finances – Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Jean-François OBEZ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Réalisation exercice 2020 Dépenses	3 881 692,94	2 504 389,41
Réalisation exercice 2020 Recettes	4 493 762,68	2 691 218,41
Report exercice 2019	74 306,93	528 138,74
Total des excédents (Réalizations + reports)	686 376,67	714 967,74

Restes à réaliser 2020 reportés en 2021 :

En dépenses d'investissement : 605 538,97 €

En recettes d'investissement : 19 600,00 €

Le Conseil municipal constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan

de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

J-F. OBEZ explique que le compte administratif représente l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2020. Il ajoute qu'après sa validation en conseil municipal, celui-ci sera consultable en mairie. Le contexte de la crise sanitaire a eu comme conséquences la baisse des dépenses liées aux manifestations et une hausse des dépenses en produits désinfectants notamment.

J-F. OBEZ fait une présentation détaillée du compte administratif.

J-F. OBEZ explique que le budget d'investissement a servi, principalement, à la mise en place de la vidéo protection, à la fin de la rénovation de la mairie, à l'acquisition de deux logements dans la résidence Le Genève, au développement des pistes cyclables et à divers travaux dans les deux groupes scolaires.

Les dépenses de fonctionnement

J-F. OBEZ explique que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 88% de ce qui a été budgété en 2020.

J-F. OBEZ ajoute que les locaux ont été moins nettoyés pendant le confinement, qu'il n'y a pas eu de transport scolaire et que les recrutements prévus ont eu lieu en milieu d'année plutôt qu'en début, ce qui explique la baisse des charges du personnel.

Les recettes de fonctionnement

J-F. OBEZ précise que les atténuations de charge correspondent aux remboursements lors des arrêts maladie des agents, les opérations de transfert d'ordre correspondent aux travaux en régie, notamment à l'école des bois. Les produits des services sont les recettes de cantine, du périscolaire et de l'accueil de loisirs. Il n'y a pas eu de grosse différence entre les recettes budgétées et réalisées car le budget a été voté en juillet 2020, et la baisse des recettes avait été anticipée. Les dotations aux subventions correspondent à près de 95% à la compensation financière genevoise et aux dotations forfaitaires. Les autres produits de gestion courante sont les loyers des appartements.

Les dépenses d'investissement

J-F. OBEZ explique que les dépenses d'investissement correspondent aux travaux en régie, aux opérations patrimoniales, aux dotations de fonds divers et aux réserves (notamment le remboursement des taxes d'aménagement). De même que les emprunts et dettes assimilées. Les assimilations incorporelles correspondent aux diverses études demandées, les assimilations corporelles, aux travaux terminés et les immobilisations en cours, aux travaux en cours. Concernant les immobilisations financières, il explique qu'il s'agit de l'achat de la maison Paulo via l'Établissement public foncier de l'Ain.

Les recettes d'investissement

J-F. OBEZ détaille les recettes d'investissement : opérations d'ordres de transfert, opérations patrimoniales, dotations de fonds divers comprenant la taxe d'aménagement, le FCTVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé les années précédentes. Les emprunts et dettes assimilés (subventions de la Région et de l'État, PUP), les subventions d'équipement (notamment les travaux de mise sous terre des réseaux du SIEA), les nouveaux emprunts et les subventions d'investissement complètent ce chapitre.

J-F. OBEZ sort de la salle pour laisser place au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (6 abstentions : G. MASRARI, P. GUINOT, L. ROCHAS, H. GRANGE, F. KHIAR, M. LEBOLD) :

- **DEMANDE** à Jean-François OBEZ, Maire, de quitter la salle du Conseil municipal,
- **REMET** la présidence au doyen du conseil municipal
- **PROCÈDE** au vote du compte administratif 2020, tel que présenté.

3. Finances – Affectation du résultat de l'année 2020

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement, tel qu'il apparaît au compte administratif de l'exercice 2020 est de **686 376,67 euros**.

Résultat antérieur reporté	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture section de fonctionnement 2020
387 226,54	612 069,74	686 376,67

En application de l'instruction comptable M 14, l'excédent de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

En l'espèce, vu le montant de l'investissement prévu pour l'année 2021, il est proposé d'affecter la totalité de la somme, soit **686 376,67 euros en investissement (au compte 1068)**.

J-F. OBEZ explique qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un report de l'excédent sur l'année 2020 car toutes les factures ont déjà été soldées, à la différence de l'an passé où un excédent de 74 000€ avait été reporté car des factures de 2019 restaient en attente de paiement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **ADOpte** l'affectation proposée du résultat
- **DIT** que le budget sera voté tenant compte de cette affectation du résultat

4. Finances - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

La réforme de la taxe d'habitation applicable aux communes entre en application en 2021. En conséquence, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation, laquelle est compensée par de la taxe foncière sur le bâti provenant des départements.

Les taux du département de l'Ain et de la commune d'Ornex s'ajoutent et sont multipliés sur les bases fiscales de taxe foncière sur le bâti. La réforme prévoit que les communes percevront un montant global de taxes fiscales identique à ce qu'elles auraient perçu avant la réforme. En cas de baisse de recettes, un coefficient multiplicateur est appliqué pour neutraliser les recettes à l'euro près.

Le coefficient multiplicateur sera communiqué prochainement à la commune par la DGFiP.

Produit attendu avant la réforme :

	Bases d'imposition 2019	Taux d'imposition communaux	Bases prévisionnelles pour 2020	Produits attendus à taux constants
Taxe d'Habitation	10 883 306	Suppression du vote de ce taux (10.86 pour mémoire)	11 300 000	1 227 180 €
Taxe foncière (bâti)	6 579 491	9,10	6 781 000	617 071 €
Taxe foncière (non bâti)	33 176	53,52	29 400	15 735 €
Produit attendu				1 859 986 €

Estimation du produit attendu avec :

- L'application d'un coefficient multiplicateur à 1.17
- La hausse du taux de la taxe foncière sur le bâti à 13%
- Stagnation des bases fiscales par rapport à 2020

	Taux d'imposition	Bases prévisionnelles pour 2020	Produits attendus hors coefficient	Produits attendus avec coefficient
Taxe foncière (bâti) départemental	13.97	6 781 000	947 306 €	1 108 348 €
Taxe foncière (bâti) communale	13	6 781 000	881 530 €	1 031 390
Taxe foncière (non bâti)	53,52	29 400	15 735 €	15735 €
Produit attendu			1 844 571 €	2 155 473 €

L'augmentation de recettes est donc de 310 902 €, laquelle permettra de conforter la santé financière de la commune en vue de la réalisation du programme d'investissement de la mandature.

Le taux de taxe d'habitation appliqué aux contribuables disposant de résidences secondaires reste inchangé soit 10,86 % majoré de 20%.

Il est ainsi proposé de réviser à la hausse le taux de taxe foncière sur le bâti de la commune et de maintenir les autres taux comme suit :

- Taxe foncière (bâti) de la commune : 13%
- Taxe foncière (bâti) du Département de l'Ain : 13.97%

Ainsi le taux de taxe foncière global sur le bâti s'élève à 26.97%.

- Taxe foncière (non bâti) de la commune : 53,52 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 10,86% avec une majoration de 20%

Il est ainsi proposé de réviser à la hausse le taux de taxe foncière sur le bâti et de maintenir les autres taux comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 13%
- Taxe foncière (non bâti) : 53,52 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 10,86% x1.20%

J-F. OBEZ explique que la taxe d'habitation sera compensée par la taxe sur le foncier bâti du Département mais qu'une revalorisation du taux est tout de même à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VOTE** les taux d'imposition suivants :
 - Taxe foncière globale sur le bâti : 26.97 %
 - Taxe foncière de la commune (bâti) : 13.00 %
 - Taxe foncière du Département de l'Ain (bâti) : 13.97 %
 - Taxe foncière non bâtie : 53.52 %
 - Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 10.86 % x 1.2 %

5. Finances – Taxe sur l'électricité

A. Rappel des taxes sur l'électricité

Les principales taxes qui composent une facture d'électricité sont les suivantes :

- 2 %, la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) appliquée sur l'abonnement ;
- 5 %, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) qui regroupe deux taxes locales, la TDCFE pour les départements et la TCCFE pour les communes ;
- 13 %, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) autrefois appelée Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE) ;
- 15 %, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

B. La réforme sur les taxes sur l'électricité

Dans la loi de finances 2021, l'État a présenté un projet dont l'objectif est de fusionner certaines taxes et d'en redonner progressivement la gestion à la direction générale des finances publiques (DGFiP). Les effets positifs attendus pour les consommateurs et l'administration sont :

- Simplification de la facture d'électricité ;
- Baisse du nombre d'envoi de factures rectificatives ;
- Charge de travail moins importante pour les collectivités.

Cette réforme se fait dans la continuité de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité, 2010) qui préparait une uniformisation du marché de l'électricité français par rapport aux autres marchés européens.

Cette fusion entraînera également une harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire.

Les taxes qui vont fusionner sont les suivantes :

- TICFE (taxe intérieure) ;
- TDCFE (taxe départementale) ;
- TCCFE (taxe communale).

Cette réforme, qui veut simplifier la taxation de l'électricité, aura lieu en 3 temps :

- Au 1^{er} janvier 2021 : alignement juridique et tarifaire des 3 taxes (coefficient fixé à 4 au minimum pour toutes les communes) ;
- Au 1^{er} janvier 2022 : transfert de la gestion de la TICFE et de la TDCFE à la DGFIP ainsi que second alignement de la TCCFE (coefficient fixé à 6 au minimum pour toutes les communes) ;
- Au 1^{er} janvier 2023 : transfert de la gestion de la TCCFE à la DGFIP.

C. Situation de la commune d'Ornex

Les communes fixent un coefficient de TCCFE (c1) entre 4 et 8 (le coefficient maximum étant indexé chaque année, il ressort à 8.5 en 2021).

Les départements fixent un coefficient (c2) de TDCFE entre 2 et 4 (le coefficient maximum est également indexé chaque année).

La commune d'Ornex applique un coefficient multiplicateur qui est actuellement fixé à 4 pour 2021. Plus de 90% des communes françaises appliquent un coefficient de 8.5 en 2020. Il convient de préciser que la situation est identique dans le Pays de Gex, à l'exception de Ferney-Voltaire dont le coefficient se situe à 6 et de Saint Genis Pouilly à 8.

Dans ce contexte, l'application d'un coefficient de 8.5 permettra à la commune d'Ornex de multiplier par deux le montant de la TCCFE, soit une recette fiscale supplémentaire de l'ordre de 45 000€.

J-F. OBEZ explique que la taxe sur la consommation finale d'électricité correspond à 0.1€ du kilo watt. Il ajoute que l'État a prévu de supprimer cette taxe dans les années à venir et de la compenser. Actuellement Ornex dispose de plusieurs fournisseurs d'énergie et il devient compliqué de récupérer cette taxe auprès d'eux, surtout pour des montants parfois très faibles. Actuellement, cette taxe est de 4%, il est possible d'aller jusqu'à 8% afin que le taux soit bloqué à son plus haut niveau au moment de la suppression. Cette majoration du taux permettra de doubler les recettes de cette taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VOTE** un coefficient multiplicateur de 8.5, lequel entrera en application en 2022.

6. Finances – Vote du budget primitif

Il est proposé au Conseil municipal, sans attendre, d'étudier le budget primitif tel que Jean-François OBEZ, Maire, le présente, après avoir consulté la commission des finances dans sa séance du 08 mars 2021.

<u>DEPENSES</u>	Dépenses totales	Restes à réaliser	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	4 907 214 €		4 907 214 €
INVESTISSEMENT	5 515 762 €	605 538,97 €	6 121 300,97 €

<u>RECETTES</u>	Recettes totales	Restes à réaliser	Résultat reporté	Affectation (1068)	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	4 907 214 €				4 907 214 €
INVESTISSEMENT	4 700 356,56 €	19 600€	714 967, 74€	686 376,67 €	6 121 300,97€

J-F. OBEZ propose que le budget soit voté par chapitre ; cela permettra en cours d'année, si un problème survient sur un article, de compenser avec un autre au sein du chapitre. Il ajoute, par contre, qu'il sera nécessaire de passer une nouvelle délibération si un problème survient sur l'ensemble d'un chapitre.

Les dépenses de fonctionnement

J-F. OBEZ détaille le chapitre 011, où la forte hausse de la consommation d'eau dans les écoles est due aux lavages des mains des enfants plus fréquents depuis le début de la crise sanitaire (toutes les heures). Le chapitre 012 prend en compte les avancements d'échelon, avancements de grade, ainsi que les nouveaux recrutements. Le chapitre 66 intègre les intérêts des achats de terrains pour le collège. Le chapitre 042 est en légère augmentation à cause de l'achat de matériels pour la vidéo protection.

Les recettes de fonctionnement

J-F. OBEZ détaille les différents chapitres, hausse des RODP sur la commune, hausse des services avec un retour quasi à la normale pour la cantine et le périscolaire, hausse des impôts et des taxes, exonération de la taxe d'habitation, baisse des loyers suite à la transformation de l'appartement situé à l'école de Villard en salle de classe.

Les dépenses d'investissement

J-F. OBEZ énumère les investissements prévus pour l'année 2022, à savoir le réaménagement du quartier de Charbonnière et l'achat des terrains pour le collège, l'aménagement de la salle d'arts visuels à l'école des bois, le renouvellement du parc informatique, la transformation du préau et de l'appartement de l'école de Villard, l'étude sur les aires de jeux de la commune, la mise en accessibilité pour les malentendants de l'église et de la cure, l'agrandissement de la cour du centre technique municipal, le développement des jardins familiaux et de Pré Rugue, l'aménagement du local de l'espace jeunes, l'étude de faisabilité de la troisième école, le remboursement du prêt consenti par l'Établissement public de l'Ain pour l'achat de la maison Paulo, les travaux en régie de l'école des bois, ainsi que les dépenses imprévues.

Les recettes d'investissement

J-F. OBEZ explique que cette section comprend les différentes subventions d'investissement, l'emprunt pour l'achat des terrains du collège, le FCTVA, la taxe d'aménagement et les Projets Urbains Partenariaux.

G. MASRARI souligne la bonne gestion en bon père de famille ainsi que les beaux projets présentés mais regrette cependant qu'aucun investissement ne soit prévu pour favoriser l'installation de professionnels de santé dans la commune. Elle ajoute qu'à l'heure de la COVID, seulement deux généralistes exercent dans notre commune.

Voilà une année que la pandémie du Covid 19 fait des ravages en France et sur notre territoire. Cette crise sanitaire a mis en lumière le manque criant d'offre de soins à Ornex. En politique locale comme en santé publique, mieux vaut prévenir que guérir.

Ornex et ses habitants ne peuvent pas compter uniquement sur la vision de nos communes voisines qui ouvrent des maisons médicales. Doit-on se résigner à prendre notre voiture pour consulter un médecin ? Notre village compte plus de 5.000 habitants et davantage demain au vu de la bétonisation massive. Pour rappel, en France le nombre moyen de médecins est de 3.5 pour 1000 habitants. Ainsi, pour être dans la moyenne française, Ornex devrait compter plus de 17 médecins. Il n'est donc pas surprenant que nos habitants, et en particulier les nouveaux arrivants ne puissent trouver de médecin traitant.

L'accès au soin est un droit de base, et c'est pourquoi nous défendons ce droit avec conviction.

Quand on parle d'Ornex, on parle trop souvent de cité dortoir, de désert médical, de sobriquets peu enviable qu'il nous appartient à nous élus de renverser en articulant une politique plus ambitieuse pour notre belle commune.

J-F. OBEZ remercie G. MASRARI pour ses remarques mais ne souhaite pas refaire le débat sur les maisons médicales. Il pense que le Pays de Gex aurait alors besoin de près de 350 médecins, et qu'il est important qu'Ornex et les communes se coordonnent avec la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour avoir une vision d'ensemble sur tout le territoire. Il craint sinon qu'il ne soit pas possible de remplir toutes les maisons médicales.

G. MASRARI estime qu'il est possible de critiquer les maisons médicales mais remercie les autres communes d'avoir été visionnaires et d'avoir investi dans ces lieux de santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (6 abstentions : G. MASRARI, P. GUINOT, L. ROCHAS, H. GRANGE, F. KHIAR, M. LEBOLD) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021, conformément au détail suivant, exposé par chapitre :

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 812 169,90 € -

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 2 062 270,37 € -

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 457 353 € -

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 401 978,46 € -

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements et provisions : 350 671,37 € (opérations d'ordre) -

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 652 770,90 € -

Chapitre 66 – Charges financières : 140 000 € -

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 0 € -

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 30 000€ -

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 0 € -

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 45 600 € -

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 000 € -

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes : 569 000 € -

Chapitre 73 – impôts et taxes : 2 385 379 € -

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 838 735 € -

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 51 000 € -

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 2 500 € -

Les dépenses d'investissement :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section : 15 000 € -

Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 305 000 € -

Chapitre 16 – Remboursements d'emprunt : 438 850 € -

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (hors opération) : 16 872 € -

Chapitre 21 – immobilisations corporelles (hors opération) : 524 615 € -

Chapitre 23 – immobilisations en cours (hors opération) 37 000 € -

Opérations (chapitres 20, 21 et 23) :

Opération Ecole des Bois : 40 400 €

Opération Mairie : 59 500 €

Opération Itinéraires cyclables : 30 000 €

Opération Ecole de Villard : 316 609 €

Opération Aires de jeux – Espaces de loisirs : 36 000 €

Opération accessibilité handicapés : 24 000€

Opération Cimetière : 10 000€

Opération Ateliers municipaux : 41 300€

Opération Pré Rugue : 12 600 €

Opération Jardins familiaux : 20 000 €

Opération Charbonnière : 3 256 900 €

Opération église/ cure : 166 000 €

Opération espace jeunes : 12 684 €

Opération 3^{ème} école : 30 000 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 92 432 € -

Les recettes d'investissement :

Chapitre 001 – report d'exécution : 714 967,74 € -

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : 401 978,46€ -

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 4 541,20 € -

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 350 671,37 € -

Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves (y compris 1068) : 2 202 228,20 € -

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 305 814 € -

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 2 120 000 € -

**7- Finances – Demande de subvention à la Région dans le cadre du « bonus Relance » –
Agrandissement de la cour du Centre Technique Municipal**

La commune a le projet pour l'année 2021 d'agrandir la cour du Centre Technique Municipal afin d'optimiser l'entreposage du matériel et des bennes de déchets et de permettre le stationnement des véhicules.

Cette dépense permettra d'améliorer les conditions de travail et de mettre aux normes les équipements des agents du Centre Technique Municipal.

Vu la nature des travaux :

- Déplacement du portail
- Repositionnement de la clôture
- Création d'un soutènement
- Mise aux normes de la station de lavage
- Mise aux normes de la zone de stockage des bennes de déchets/tri

Vu le programme prévisionnel des travaux :

- Mars 2021 consultation des entreprises
- Avril / Mai 2021 : attribution du marché de travaux
- Juin 2021 : commencement des travaux

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 semaines

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T. en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Agrandissement de la cour du CTM	30 000€	Région	15 000€
		Autofinancement	15 000€
Total	30 000€	Total	30 000€

Il est proposé au Conseil municipal de demander l'attribution d'une subvention de 15 000€ auprès de la région Auvergne Rhône Alpes, qui accompagne les communes dans la réalisation de « petits » projets qui permettent à des entreprises locales de travailler dans les semaines, les mois qui viennent. Cette subvention intervient dans le cadre d'un dispositif « coup de pouce » de la région.

G. MASRARI demande où va s'agrandir la cour du centre technique.

W. DELAVENNE lui répond que ce sera coté bois, le long du chemin.

D. GANNE demande combien de m² cela représente.

W. DELAVENNE lui répond environ 100m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (4 abstentions : G. MASRARI, P. GUINOT, F. KHIAR, L. ROCHAS)

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la Région AURA, au titre de l'année 2021, pour les travaux d'agrandissement de la cour du centre technique municipal.
- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2021.

8. Finances – Demande de subvention à la Région AURA dans le cadre du « bonus Relance » – Réfection et mise en accessibilité du parking des tennis

La commune a le projet pour l'année 2021 de rénover et de mettre en accessibilité PMR le parking des terrains de tennis, chemin de la place d'armes.

Cet aménagement permettra de bénéficier aux utilisateurs des terrains, mais également aux utilisateurs des aires de jeux pour enfants et de la voie verte des Tattes.

Vu la nature des travaux :

- Mise en place d'un enrobé sur la zone de stationnement des véhicules
- Création d'une place de stationnement PMR à proximité des terrains de tennis, y compris signalisation et marquage
- Reprise du revêtement de l'ensemble de parking

Vu le programme prévisionnel des travaux :

- Mars 2021 consultation des entreprises

- Avril 2021 : attribution du marché de travaux
- Mai 2021 : commencement des travaux

La durée prévisionnelle des travaux est de 1 semaine

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T. en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Réfection du parking des terrains de tennis	22 000€	Région	11 000€
		Autofinancement	11 000€
Total	22 000€	Total	22 000€

Il est proposé au Conseil municipal de demander l'attribution d'une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes, qui accompagne les communes dans la réalisation de « petits » projets qui permettent à des entreprises locales de travailler dans les semaines, les mois qui viennent. Cette subvention intervient dans le cadre d'un dispositif « coup de pouce » de la région.

G. MASRARI demande qui peut utiliser les terrains des tennis.

A. BOUSSER lui répond qu'il faut adhérer à l'association pour cela et que les enfants de l'école de Villard y vont également de temps en temps.

J-F. OBEZ rappelle que cela représente environ 50 à 60 adhérents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 11 000 € à la Région AURA, au titre de l'année 2021, pour les travaux de réfection et de mise en accessibilité PMR du parking des tennis.
- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2021.

9. Ressources humaines – Convention financière de reprise d'un compte épargne temps

Vu le décret n°2004-878 du 26/8/2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale qui prévoit dans son article 11 que les collectivités ou établissements publics peuvent prévoir par convention les modalités de transfert des droits à congés accumulés au titre du compte épargne temps à la date à laquelle l'agent change d'employeur par voie de mutation.

Il convient de passer une convention entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune d'Ornex afin de définir les conditions financières de reprise du compte épargne temps d'un agent communal.

Considérant que la commune d'Ornex a recruté Séléna CERIALO au poste de responsable des relations aux usagers et que cet agent était auparavant employée par la communauté d'agglomération du Pays de Gex, où elle a ouvert un compte épargne temps.

Au 15 février 2021, date effective de la mutation de Madame Séléna CERIALO, elle disposait d'un solde et droit d'utilisation du compte épargne temps de 4.5 jours.

À compter de la même date, la gestion du compte épargne temps incombe à la commune d'Ornex. Les conditions relatives à l'alimentation, la gestion et l'utilisation sont celles fixées par la mairie d'Ornex.

Les 4.5 jours acquis au titre du compte épargne temps à la communauté d'agglomération du Pays de Gex seront pris en charge par la mairie d'Ornex. Il est convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 405€ sera versée par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à la commune d'Ornex.

Cette somme est calculée de la manière suivante : 90€ (coût journalier de l'agent) X 4.5 jours = 405 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-jointe qui prévoit le versement à la commune d'Ornex par la communauté d'agglomération de 405 € à titre de dédommagement
- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2021

10. Marchés publics – Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un véhicule de type plateau neuf ou d'occasion pour les services techniques, pour les missions de propreté et de surveillance des voies cyclables. Une publicité a été faite le 04 février 2021 sur la plateforme des marchés publics de l'Ain et sur le site de la commune, la date limite de réception des offres était le 23 février 2021.

Les critères de jugement des offres ont été les suivants :

<u>Critères</u>	<u>Pondération</u>
Prix des prestations	40%
Valeur technique des prestations	60%
• Caractéristiques techniques générales	25%
• Volume et charge utile	25%
• Délai de livraison	10%

Deux plis ont été reçus dans les délais impartis, leurs candidatures ont été jugées recevables.

1	NEGOCYAL BY JEAN LAIN
2	SVI 74

Critère n°1 : Prix des prestations avant négociation

	Montant HT	Montant TTC	Note pondérée
NEGOCYAL BY JEAN LAIN	28.500€	34.200€	40,00
SVI 74	39.000€	46.800€	29,23

Critère n°2 : Critère technique des prestations avant négociation

	NEGOCYAL BY JEAN LAIN	SVI 74
Caractéristiques techniques générales/25	15	22
Volume et charge utile/25	20	17
Délai de livraison/10	8	5

Des négociations ont été réalisées concernant le prix, et des confirmations techniques.

Le service technique a eu l'opportunité d'essayer le véhicule proposé par NEGOCYAL BY JEAN LAIN.

Critère n°1 : Prix des prestations après négociation

	Montant HT	Montant TTC	Note pondérée
NEGOCYAL BY JEAN LAIN	28.700€	34.440€	40,00
SVI 74	39.000€	46.800€	29,44

Critère n°2 : Critère technique des prestations après négociation

	NEGOCYAL BY JEAN LAIN	SVI 74
Caractéristiques techniques générales/25	16	22
Volume et charge utile/25	20	17
Délai de livraison/10	8	5

Classement des offres :

Après examen des critères de sélection des offres, la commission MAPA qui s'est réunie le 09 mars 2021 a validé le classement suivant :

	Critère n°1	Critère n°2	TOTAL	Classement
NEGOCYAL BY JEAN LAIN	40.00	44	84	1
SVI 74	29.44	44	73.44	2

W. DELAVENNE explique que la commune dispose déjà de deux porteurs de 3.5 tonnes, d'un fourgon et d'un kangoo. Il ajoute qu'il s'agit d'un véhicule supplémentaire intermédiaire, avec une charge utile de 600 à 700 kilos, afin d'intervenir sur tous les ramassages effectués par les agents (corbeilles de ville, points verts). Les agents vont être amenés à procéder au ramassage quotidien des déchets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de fourniture d'un véhicule pour les services techniques de la Commune, avec l'entreprise NEGOCYAL BY JEAN LAIN pour un montant total de 28.700€ HT, soit un montant de 34.440€ TTC.
- DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021.

11. Urbanisme – Validation du périmètre délimité des abords de la Tour d'Ornex (PDA)

J-F. OBEZ annonce que le point 11 est retiré de l'ordre du jour. Des remarques ont été faites en commission aménagement, qui nécessitent la saisine de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) avant de délibérer.

12. Urbanisme – Approbation proposition de mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour du Château de Voltaire à FERNEY-VOLTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal du souhait de la Direction régionale des affaires culturelles DRAC / UDAP d'engager la procédure de modification de la servitude des monuments historiques limitrophes la commune d'ORNEX

Vu la loi LCAP (loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) du 07 juillet 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal cette proposition sous forme d'une carte légendée qui se veut adaptée aux réalités de terrain, aux enjeux de visibilité et de sensibilité architecturales urbaines et paysagère concentrées autour des monuments historiques de FERNEY-VOLTAIRE (Château de Voltaire).

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

O. GUICHARD explique qu'il s'agit du secteur du château de Ferney Voltaire, de la zone agricole et de la ferme Vibert, voisins avec le bas de la commune mais qu'aucun terrain d'Ornex n'est concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** le projet de la DRAC/ UDAP d'engager la procédure de modification de la servitude de protection des monuments historiques jouxtant la commune d'ORNEX autour du château de Voltaire à Ferney-Voltaire.

13. Décisions prises par délégation du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 15 février 2021 au 08 mars 2021.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet	Compte	Montant H.T
SIVOM	CONTRIBUTION MARS	65548	10509,51
EQUATERRE	MISSION DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE CARREFOUR RD 1005 RUE DE BEJOURD ET ABORDS MAIRIE	2031	4970
LAVERRIERE'	ACHAT DE PETIT MATERIEL PIECES DETACHEES POUR LES ESPACES VERTS	60632	772,88
DESBIOLLES	REPLACEMENT POTEAUX INCENDIE RTE DE DIVONNE ET RD 1005 N° 7	21568	2701
MARKOSOL	ACHAT ET POSE DE BARRIERES PANNEAU RUE DES EYCHEROLLES SINITRE DU 27 MARS 2020	2152	1355,9
EDF	CONSOMMATION ELECTRICITE MAIRIE ECOLE DES BOIS ECOLE DE VILLARD	60612	7498,34
NATURE ET TRAVA	MISE EN PLACE D'UN PARE VUE JARDIN DES HIRONDELLES	2315	2035
JURA-MONT	ACHAT DE SEL DE NEIGE NOGBAF	60633	504
BERNARD TRUCKS	REPARATION POUR CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE RENAULT MAXITY	61551	1400,57
ASSMAIRES	COTISATION 2021 4586 HABITANTS	6281	871,34
MAGNANT PERILLA	DELIMITATION SUR PARCELLE AN 37 RUE DE BEJOURD RUE DES CHARBONNIERES	2315	997,18
LAURENT DETRAZ	LEVE TOPOGRAPHIQUE RUE DES EYCHEROLLES ENTRE LA RD 1005 ET LA RUE DES FINS	2315	2111,4
SDIS	CONTRIBUTUION FINANCIERE 2021 ALLOCATION VETERANCE	6218	14870,4
GROUPE MONITEUR	INSERTION ANNONCE POLICIER MUNICIPAL	6231	1514

CIDEM	CONTRAT DE MAINTENANCE SUR SITE 2290 DU 1ER FEVRIER 2021 AU 31 JANVIER 2021	6156	2950
CAISSE	DECLARATION FIPHFP 2020	637	4060
SDIS	CONTRIBUTION FINANCIERE 2021	6553	65130,9
ETHIC ERGONOMIE	INTERVENTION ERGONOMIQUE POSTE AGT RESTAURATION COLLECTIVE HAKKAR LEILA VILLARD	611	2527,51
CSP CHABLAIS	ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES PRESTATION 4 FEVRIER	611	780
SAFACT	ACTE AUTHENTIQUE VENTE DESBIOLLES PARCELLE B 1904	2111	873
DESBIOLLES René	ACHAT PARCELLE B 1904 GRANDS BOIS	2111	3664,8

POINTS DIVERS

PRÉSENTATION DU PROJET PRIAMS

J-F. OBEZ explique qu'une commission aménagement élargie a eu lieu pour présenter le projet Priams « L'Orée des chênes ».

G. MASRARI s'étonne que ce projet n'ait pas été présenté en commission urbanisme.

M. GIRIAT lui répond que si et que le promoteur a, depuis, répondu aux questions posées en commission urbanisme.

J-F. OBEZ explique que les commerces n'ont pas pu être déployés sur tous les bâtiments autour de la place. La chambre de commerce a déconseillé un tel aménagement car tous les commerces et les parkings doivent être facilement visibles et accessibles de la route départementale. Il ajoute que la commission urbanisme a demandé que les immeubles soient disposés de façon à faire une cassure par rapport à l'alignement initialement prévu.

G. MASRARI rappelle que le promoteur devait aussi baisser le nombre de logements.

J-F. OBEZ explique que le projet est plafonné à 155 logements. Priams a également préféré garder les bâtiments dans le prolongement les uns des autres afin de limiter les vis-à-vis. Il ajoute qu'un grand espace vert est conservé.

J-F. OBEZ précise que, concernant les parkings c'est plus compliqué. Le PLUiH oblige de mutualiser au maximum les entrées. Les voies des parkings doivent faire 6 mètres de large. De même, il faut respecter une certaine pente pour la rampe ; or, dans le projet initial la rampe n'était pas conforme car elle créait une différence de niveau sur la connexion à l'espace public, ce qui est interdit dans le PLUiH. PRIAMS propose donc une entrée pour les commerces et pour les logements mutualisée.

J-F. OBEZ ajoute qu'il reste en discussion le problème des poubelles.

J-F. OBEZ explique que l'arrêt de bus sera reculé, il était initialement prévu à la sortie du feu rouge mais les services techniques de la commune y étaient opposés. Le promoteur va prévoir des cheminements afin que les administrés puissent se déplacer des commerces jusqu'au bus.

G. MASRARI fait remarquer que près de 300 véhicules vont traverser l'ensemble immobilier.

M. GIRIAT lui répond que deux parkings sont prévus.

G. MASRARI estime que, d'un point de vue pratique, il est regrettable que la rampe ne puisse pas se faire et de devoir traverser un parking public pour accéder aux logements.

J-F. OBEZ rappelle qu'à Ferney Voltaire un projet immobilier similaire a été construit. Il ajoute qu'un parking sera réservé aux commerces et visiteurs.

G. MASRARI demande s'il n'y a pas un risque que les gens faisant du co-voiturage stationnent leurs véhicules sur ce parking.

J-F. OBEZ propose de définir le parking en zone bleue.

G. MASRARI demande où sera situé le parking des visiteurs.

J-F. OBEZ lui répond que 20 places visiteurs sont prévues en sous-sol en plus du parking extérieur. Il ajoute que le PLUiH est très précis concernant le nombre de places à attribuer.

F. KHIAR demande où vont se garer les commerçants.

J-F. OBEZ lui répond que des places en sous-sol uniquement réservées aux commerçants sont prévues.

F. KHIAR demande ce qu'il en est des livraisons.

J-F. OBEZ lui répond que c'est un point qu'il reste à régler.

M. LEBOLD demande combien de commerces sont prévus.

J-F. OBEZ explique que 1 000 m² sont dédiés aux commerces avec des espaces de 200 m² maximum par boutique.

L. ROCHAS rapporte que des bruits courent sur une possible installation d'une boulangerie. Il espère que ce ne sera pas la Panière.

G. MASRARI rappelle que la commune n'a pas à intervenir sur le choix des commerces.

J-F. OBEZ lui répond que si, à condition d'acheter les locaux.

M. GRENIER ajoute qu'il faut discuter avec le promoteur immobilier afin de rendre indissociable les garages des appartements.

J-F. OBEZ répond que ce point sera vu avec le promoteur immobilier.

G. MASRARI demande où va se trouver le local dédié aux jeunes.

J-F. OBEZ le souhaite au plus près du collège.

G. MASRARI demande si le permis de construire a déjà été déposé et quels sont les délais de construction.

J-F. OBEZ lui répond que le permis de construire n'a toujours pas été déposé et qu'il devrait l'être d'ici mi avril. Viendront ensuite l'instruction (environ 6 mois) et les recours possibles (de un à deux ans), ce qui laisse prévoir une construction en 2023, 2024.

M. LEBOLD demande si une réunion publique est prévue pour en présenter le projet aux riverains.

J-F. OBEZ lui répond que deux dates vont être proposées début avril. La réunion s'est finalement tenue le 2 avril.

CONSULTATION SUR LA SANTÉ

J-F. OBEZ rappelle que les conseillers ont du recevoir un mail annonçant qu'un temps fort avec les élus gessiens est prévu le 1^{er} avril de 18h à 20h. Une table ronde, le 2 avril, réunira les élus, les institutions et les acteurs de terrain. Le 3 avril, un temps d'échange aura lieu avec Monsieur Patrice DUNAND, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, et Madame Isabelle PASSUELLO, vice-présidente en charge de la santé.

CENTRE DE VACCINATION

J-F. OBEZ explique que l'annonce faite au sujet de la réouverture du centre de vaccination de Gex est une fausse nouvelle. Celui-ci devrait cependant rouvrir début avril, en fonction de la réception de nouvelles doses de vaccins.

PIRATAGE INFORMATIQUE DU SITE DE LA MAIRIE

M. GALLET demande avec qui il doit prendre contact suite au piratage du site de la mairie et au renforcement de sécurité des mots de passe y donnant accès.

J-F. OBEZ lui répond de contacter l'agent chargé de la communication qui saura l'aider dans le renouvellement de son mot de passe.

BOUCHONS ROUTIERS SUR LA RD 1005 RUE DE GEX

A. BOUSSER s'étonne des bouchons présents sur la RD 1005 jusqu'au feu de Peugeot, alors que passé le feu la circulation redevient fluide.

J-F. OBEZ explique que les feux du BHNS ne sont pas encore correctement réglés et que le bus peut perturber le passage des véhicules.

A. BOUSSER ajoute que les bouchons sont uniquement présents sur Ornex et que cela donne une mauvaise image de la commune.

CHAUSSÉE DÉFORMÉE SUR LA RUE DES BOUGERIES

L. ROCHAS explique que la chaussée de la rue des bougeries est extrêmement déformée, beaucoup d'ornières y sont présentes et demande s'il est possible de refaire les enrobés.

W. DELAVENNE lui répond que cette rue va être élargie et requalifiée lors du réaménagement de la voirie pour la création du collège.

J-F. OBEZ ajoute que le revêtement ne sera pas refait avant les travaux mais qu'il est possible de reboucher les trous présents.

BORNE INCENDIE AUX ARCADES

Y. DUMAS annonce que le capot de la borne incendie aux arcades est ouvert.

W. DELAVENNE va faire remonter l'information aux services techniques.

COMMISSION AMÉNAGEMENT

O. GUICHARD explique que les remarques faites sur le périmètre de la tour lors de la commission aménagement vont être transmises au service de l'ABF.

CONSEIL MUNICIPAL

J-F. OBEZ annonce que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 26 avril 2021.

La séance est levée à 21h45

J-F. OBEZ

O. GUICHARD

C. BIOLAY

M. GIRIAT

S. MANFRINI

W. DELAVENNE

M-C. ROCH

A. BOUSSER

A. HERRING

M. GRENIER

D. GANNE

Michèle GALLET

R. OTZENBERGER

M. FOURNIER

M. GALLET

J. DAZIN

J-M. PALINIEWICZ

V. KRYCK

D. ROSA

L. VAUTHIER

Y. DUMAS

G. MASRARI

L. ROCHAS

H. GRANGE

F. KHIAR

M. LEBOLD

P. GUINOT